



La lettre de Cernex

Courrier d'information de la Mairie de Cernex - Octobre 2016

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Comme vous la savez, notre conseil municipal a voté le 30 juin 2016 un mandat d'étude relatif aux impacts de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui s'est traduite sur l'ensemble de notre territoire par l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce schéma s'articule principalement autour de l'amélioration de la cohérence territoriale des EPCI (Etablissements Public de Coopération Intercommunale – dont les Communautés de Communes), des renforcements des compétences des EPCI et de la réduction des syndicats communaux ou mixtes. Son objectif vise le renforcement de la « compétitivité administrative ».

Bien qu'il existait des possibilités antérieures, cette loi a imposé de facto une révision des territoires, mais aussi des remises en question des organisations, associées à un accroissement des missions des EPCI. Ceci devrait, à terme, promouvoir une nouvelle dimension politique permettant des actions territoriales au plus près des attentes de nos populations.

Ainsi, le citoyen peut observer sur l'ensemble du territoire haut savoyard des changements structurels qui se déclinent par des fusions de communes, d'intercommunalités et également de régions (Auvergne-Rhône-Alpes), mais aussi par des suppressions de syndicats intercommunaux ou d'intercommunalités.

Ces changements ne sont que les parties visibles d'une évolution dans la compréhension et la gestion des enjeux sociologiques présents et à venir.

Dans ce contexte, alors que notre commune a beaucoup évolué en terme sociologique, il était nécessaire de faire une analyse de situation de notre village, mais aussi de nos possibilités de choix futurs en tant que village de plus de 1'000 habitants intégré dans une EPCI, en l'occurrence, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC).

Cette approche nous permet de mieux comprendre notre passé et notre présent et d'anticiper sur notre capacité à appréhender notre avenir selon les besoins citoyens, sans être passifs vis-à-vis des acteurs administratifs et organisationnels pour les décisions concernant notamment les routes, internet, les écoles, la santé, les transports, la culture, l'écologie, la finance, l'urbanisme, etc.

Comme vous le savez, le conseil municipal de Cernex a toujours été attentif à ces enjeux et cela se traduit par des positions sans équivoque et souvent éloignées des démarches politiciennes. Cette approche nous permet d'avoir une transparence dans nos actions au niveau communal et intercommunal et de maintenir une cohérence de gouvernance.

En ce qui nous concerne, notre EPCI (CCPC) n'a pas été retouchée par l'application de la loi NOTRe, principalement grâce à l'exception de la « loi Montagne » qui permet de rabaisser le seuil minimal de population d'une Intercommunalité concernée. Cela a été faussement et malheureusement perçu comme la confirmation d'une soi-disant excellence du fonctionnement de notre EPCI. .../...

Ainsi, le premier constat de ce bilan est que, même si la CCPC et avant elle, feu le District de Cruseilles, a relevé par le passé d'innombrables défis, il est maintenant nécessaire d'être objectif sur son fonctionnement actuel et de le mettre en résonance avec les deux Communautés de Communes qui nous entourent (Val des Usses et Genevois).

La raison d'être d'une communauté de communes doit être, comme son nom l'indique, la « commune au sein de la communauté ». De ce point de vue, la CCPC souffre d'une faiblesse de gouvernance qui a été héritée du District. Cette faiblesse se retrouve principalement dans ses statuts, s'exprime dans sa mission – de par son propre nom – et est mise en œuvre par des décideurs prisonniers de leur histoire.

En terme de compétence, la CCPC impose, à certaines de ses communes membres, des choix contraires à leur volonté et à leur intérêt. En cela je prends comme exemple la problématique de l'école de Cernex depuis 2008 – bungalow, rénovation, investissement/agrandissement ; les faiblesses du réseau d'eau au hameau de la Motte irrésolues depuis de nombreuses années, mais aussi l'assainissement et bientôt l'urbanisme.

En terme de statuts, et en cela je me réfère au récent rajout de compétences à la CCPC en terme de tourisme et gymnases, mais aussi à la compétence petite enfance, à l'école de musique, il apparaît bien que la CCPC est égocentrée sur la commune principale, en l'occurrence Cruseilles, au détriment et sans égalité de mise en application des statuts avec les autres communes.

La CCPC est devenue une organisation autosuffisante qui compte un peu moins de 100 salarié(e)s et dont nous constatons, en regardant ses ratios budgétaires fonctionnement/investissement, la ventilation géographique de ses investissements, ses choix politiques et techniques, qu'elle nous oriente de fait vers une intégration progressive avec l'agglomération d'Annecy (l'adhésion au SCOT – SCHéma de Cohérence Territoriale du bassin annecien – est un bon exemple de cette posture) qui n'est pas notre bassin de vie principal.

La commune de Cernex n'a pas la possibilité de remettre en cause les dysfonctionnements structurels et de gouvernance de cet organe de gestion. En définitive, notre commune ne partage plus depuis 2008 les mêmes objectifs ni les mêmes valeurs (transparence, gouvernance, équité, confiance et probité) avec la CCPC et dans ce cadre, il est nécessaire de s'affranchir de notre histoire et d'oser changer nos habitudes pour notre avenir. Nous décidons donc d'agir de manière différente afin de pouvoir garantir à notre commune un devenir positif, décent et valorisé.

Le second constat de ce bilan est que nous pouvons observer une modification de notre réalité de vie quotidienne qui poursuit d'une manière importante son évolution et son orientation vers le bassin Genevois. Notre population active, pour plus des 2/3, traverse le bassin Genevois pour son activité professionnelle à Genève, nombre d'entre nous – enfants et adultes – sont usagers des centres de loisirs et associatifs du Genevois (pour ne citer qu'eux Vitam' Parc et l'Arande), ou scolaires ou profitent de la proximité des commerces (Viry, Valleiry, Neydens, Beaumont) avec notre commune.

En terme dynamique, nous constatons que la Communauté de Communes du Genevois (CCG) :

- continue son engagement dans le futur pôle métropolitain du Genevois français qui se décline selon 4 axes prioritaires que sont : le développement de l'offre de transports en commun ; l'aménagement durable en favorisant la transition énergétique, la maîtrise du foncier par la coordination des SCOT; la création d'emploi de part et d'autre de la frontière à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale ; la promotion de l'innovation et de la recherche et le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.
- s'intègre, via le projet du tramway sur la commune de Saint-Julien en Genevois, dans un projet de transport transfrontalier global à l'échelle du Grand Genève.
- s'est engagée, depuis 2012, dans la valorisation des corridors biologiques (19 communes sont concernées en France et 13 en Suisse, soit 22 465 hectares. Son périmètre s'étend des crêtes du Salève, du Mont Sion et du Vuache jusqu'à l'Arve et au Rhône).
- enfin, s'est engagée avec trois autres Communautés de Communes du Grand Genève français dans une démarche de transition énergétique – Annemasse aggro, Pays de Gex, Faucigny-Glières – et souhaite former avec elles un territoire à énergie positive en Rhône-Alpes.

Cette dimension politique de la CC du Genevois correspond à notre vision de territoire, à nos valeurs.

En terme de compétences, la Communauté de Commune du Genevois possède les mêmes que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, hormis la compétence scolaire, pour laquelle, justement, nous souhaitons pouvoir retrouver notre autonomie financière, décisionnelle et urbanistique. Ainsi, si notre transfert d'EPCI est validé, toutes les compétences organisationnelles (eau, assainissement, ordures ménagères, petite enfance, etc.) seront transférées à la nouvelle EPCI sauf la compétence scolaire qui reviendra à la commune de Cernex, nous permettant ainsi d'agir dans l'intérêt de notre population et de nos enfants et en synergie avec notre compétence périscolaire.

Enfin, l'intégration à une autre EPCI que la CCPC ne créera pas de frontière avec Cruseilles et ceux d'entre vous qui travaillent, consomment ou ont des loisirs à Cruseilles n'auront pas à changer leurs habitudes de vie.

A la lueur des nombreux changements territoriaux et des orientations mentionnés, la fonction d'élu nous oblige à anticiper l'avenir. Nous prenons donc nos responsabilités en manifestant notre volonté de changer d'EPCI, en demandant notre adhésion à la Communauté de Communes du Genevois.

Dans tous les cas, cette demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Genevois est une première étape et la validation de notre intégration reviendra à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

En termes d'information, vous trouverez dans cette lettre des questions/réponses relatives à l'impact sur votre quotidien de cette évolution administrative. Vos conseillers municipaux et moi-même organisons une permanence d'information en Mairie du 12 au 18 octobre de 18h à 20h30.

Je vous remercie pour votre attention et dans l'attente de nous revoir prochainement, je vous souhaite d'excellents moments.

Jean-Louis Felfli
Maire de Cernex

Questions/Réponses : Quel sera l'impact au quotidien de l'intégration à la Communauté de Communes du Genevois ?

Quels sont les services aujourd'hui assurés par la Communauté de Communes de Cruseilles (CCPC) qui seront pris en charge par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) ?

Tous les services aujourd'hui assurés par la CCPC seront pris en charge par la nouvelle Communauté de Communes hormis l'école. A savoir :

- Aménagement du territoire
- Actions de développement économique
- Politique du logement et du cadre de vie
- Tourisme
- Distribution de l'eau
- Politique en faveur du sport
- Politique en direction des associations
- Transports publics
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique sociale (petite enfance, seniors)
- Assainissement collectif et autonome
- Ordures ménagères
- Politique culturelle

La commune va-t-elle devoir racheter les équipements financés par la CCPC et rembourser les investissements ?

Les investissements effectués par la CCPC sur la commune de Cernex dans le cadre de ses compétences seront intégralement repris par la CCG dans le cadre des siennes, hormis l'école.

Dans ce cadre, qui gèrera l'école de Cernex ?

La CCG n'ayant pas de compétence scolaire, la gestion de l'école de Cernex (fonctionnement / investissement / agrandissement) reviendra à notre commune. L'intégration fiscale moindre dans la CCG nous permettra de dégager des fonds pour le financement du fonctionnement de l'école et des travaux d'agrandissement nécessaires.

L'impact financier de la reprise de l'investissement consenti par le district de Cruseilles en 1997 pour l'école de Cernex, d'un montant de 705 199 €, sera modéré, étant donné les presque 20 ans d'amortissement déjà effectués.

Nos enfants seront-ils toujours scolarisés au collège de Cruseilles ?

Dans l'enseignement public, les enfants sont affectés par l'Inspecteur d'académie dans le collège du secteur géographique du domicile selon la carte scolaire, soit le collège de Cruseilles.

Nous prévoyons toutefois d'organiser une rencontre avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale afin de discuter de la carte scolaire, pour un rattachement mixte à Cruseilles et/ou à Saint-Julien-en-Genevois.

Qui s'occupera des transports scolaires ?

Les transports scolaires sont de la compétence du département et relèvent également de la responsabilité de l'Autorité Organisatrice des Transports lorsqu'ils sont au sein d'un Périmètre de Transport Urbain sauf délégation au département.

La CCG est Autorité Organisatrice de Transport Urbain. Dans ce cadre, elle organise entre autre les transports scolaires.

En pratique, le transport des enfants scolarisés dans la CCG sera géré par la CCG et le transport des enfants scolarisés hors CCG continuera à être géré par le département.

Est-ce que les enfants pourront continuer le cycle natation en primaire ?

Le « savoir nager » est au programme obligatoire de l'Education Nationale. Les enfants utiliseront les piscines de la CCG, notamment Vitam' Parc. La CCG, dans sa compétence, participe aux frais relatifs à la pratique de la natation, et aux transports permettant la pratique de cette activité.

Les enfants pratiquant des activités sportives avec le CODC pourront-ils continuer ?

A notre connaissance, le CODC ne conditionne pas l'inscription à ses activités en fonction du lieu de résidence de ses usagers, tout comme l'Arande de Saint-Julien-en-Genevois.

Qui entretiendra le stade de foot des Chardons ?

Le stade des Chardons est une infrastructure sportive de la CCPC mise à disposition du club de foot d'Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Marlioz, St Blaise, qui se dénomme « l'Etoile Sportive de Cernex ». Dans ce cadre, cette association sportive étant domiciliée à Copponex, en territoire de la CCPC, il lui appartient de gérer cette infrastructure en propre, indépendamment du lieu de résidence des adhérents.

La commune de Cernex devra-t-elle participer au financement du nouveau gymnase de Cruseilles ?

Notre commune a voté contre la compétence gymnases. De cette compétence découle le financement par la CCPC du futur gymnase de Cruseilles (dont les montants d'investissements prévus sont de 5 à 7 millions et de fonctionnement annuel évalués entre 120'000 € et 150'000 €). En effet, l'initiative du projet par Cruseilles remonte à 2012 et sa reprise par un financement intercommunal nous paraît aberrante. La participation au financement sera conditionnée à l'usage communal et uniquement à hauteur des montants engagés avant le changement de Communauté de Communes.

L'utilisation de cette infrastructure par notre population pourra se faire dans les mêmes conditions qu'auparavant (association, club, etc.).

L'approvisionnement en eau et la gestion de l'assainissement vont-ils changer ?

Le changement de Communauté de Communes n'implique heureusement pas l'arrêt de l'approvisionnement en eau potable et de nouveaux branchements. La CCG dans sa compétence *protection et mise en valeur de l'environnement* gère l'eau et l'assainissement.

L'eau : la production, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine sont gérés par la CCG.

Le prix de l'eau est fixé par délibération des Conseils communautaires :

- Le prix de l'eau à Cernex (CCPC) était en 2015 de 5,17 € TTC au m³ – sachant qu'au sein de la CCPC, le prix de l'eau va augmenter de 5% (délibération communautaire 2016). Deux communes, dont Cernex, ont voté contre.
- Pour la CCG, le prix de l'eau en 2016 est, selon les communes, de 3,72 € à 4,89 € TTC au m³ (simulation sur le site de la CCG).

L'assainissement collectif : la CCG gère la création, l'entretien et le renouvellement des ouvrages d'eaux usées. Les habitations de Cernex reliées au réseau actuel d'assainissement collectif (station d'épuration de Cernex / Andilly / Saint-Blaise) ne subiront pas de changement. Il appartiendra à la CCG de convenir d'une convention d'utilisation de cet équipement.

L'assainissement autonome : contrôle des installations privées (compétence actuelle de Cernex qui sera transférée à la CCG).

Les habitants de Cernex pourront-ils toujours bénéficier de la déchetterie de Cruseilles ? Qui gèrera l'enlèvement des ordures ménagères ?

La CCG dans sa compétence protection et gestion de l'environnement gère la collecte et le traitement des ordures ménagères. En théorie, les usagers doivent s'orienter en priorité sur les déchetteries dont ils dépendent. La CCG dispose de deux déchetteries, à Neydens et Vulbens.

Est-ce que nous dépendrons toujours du Trésor Public de Cruseilles ?

S'il devait y avoir un changement de rattachement au Centre des Finances publiques, celui de Saint-Julien-en-Genevois est à 6 km de plus que celui de Cruseilles. A l'heure actuelle, il n'y a presque plus besoin de se déplacer ou d'appeler le Trésor Public. La plupart des démarches peuvent être réalisées sur internet.

Y aura-t-il une augmentation des impôts locaux ?

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont fixées par les Communautés de Communes et encaissées pour le compte de la commune où se situe votre habitation et du groupement de communes auquel elle appartient.

De fait, le rattachement à la CCG modifiera l'intégration fiscale de notre commune à son EPCI. Actuellement notre intégration fiscale est de 65 % avec la CCPC, c'est-à-dire que 65 % des taxes perçues sont captées par la CCPC. Pour la CCG elle ne sera que de 30 %.

La commune de Cernex n'a, quant à elle, pas l'intention de modifier la part communale des 4 taxes.

***Tableau comparatif de la part intercommunautaire des 4 taxes
et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères***

	CC du Pays de Cruseilles	CC du Genevois
Taxe d'habitation	11.31 %	3.80 %
Taxe foncière sur le bâti	7.55 %	2.55 %
Taxe foncière sur le non bâti	42.87 %	10.30 %
Cotisation Foncière des Entreprises	15.62 %	22.44 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10.07 %	8.70 %